

# COMITE DE DIRECTION

*Réunion de bureau du Mardi 15 janvier 2019*

**P.V. N° 21**

**Président :** M. Pierre GUIBERT

**Vice-Président Délégué :** M. William PONT

**Présents :** Mmes Cathy DARDON – MM Gérard BORGONI – Jean Paul RUIZ

**Assistent à la Réunion :** Mmes Nathalie COGGIA (Responsable du Secrétariat) – MM Patrick FAUTRAD – André SASSELLI

---

## MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

---

*Approbation du PV de la Réunion plénière du 08 janvier 2018, PV n°20 après rectificatif suivant :*

**Excusés :** MM Michel BRUNET – Gérard IVORA - Mourath NDAW – Jean Paul PERON – Jean RENZULLI

---

## ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier

- Nomination arbitre stagiaires (formation longue durée)

- Informations

---

## CORRESPONDANCE

### • F.F.F

- Adressant la mise à jour des Statuts types des Ligues et Districts. Noté

- Déploiement de l'opération Carton Vert. Noté

### • CLUBS :

- **LE LAVANDOU :** Concernant les convocations suite à la parution des calendriers de la 2<sup>ème</sup> Phase Féminines à 8. Noté.

- **ASPTT HYERES et CARQUEIRANNE LA CRAU :** Concernant la pratique du « Walking Foot ». Le Vice-Président Délégué répondra.

- **SO LONDAIS :** Concernant les calendriers de la 2<sup>ème</sup> Phase Féminines à 8. Transmis à la C. des Féminines et Féminisation

- **CUERS PIERREFEU :** Demande concernant le match Retour c/ CANNET DES MAURES. Transmis aux Commissions des Délégués et Arbitres.

## • **DIVERS :**

- **CDOS** : Départ de M. Stéphane TERRONES. Noté.
- **COSMOS** : Adressant le bulletin d'inscription pour une formation sur le thème « se former aux bases de la fonction employeur ». Noté.
- **M. Patrice BOUREAU, Président de la C.D.A** : Informant des changements concernant les désignations suite au départ de M. Olivier GONCALVES. Noté

---

## **NOMINATION ARBITRES STAGIAIRES**

Suite proposition de la Commission des Arbitres, suite à la formation longue, le Comité de Direction procède à la nomination des arbitres stagiaires suivants :

- M. Bilel MEDINI (BORMES)
- M. Hasen JERIDI (LA VALETTE)
- M. Mohammed FAOUZI (LE VAL BESSILLON)
- M. Rayan MOUSSA (RACING FC TOULON)
- M. Karim FRANCOIS (LA VALETTE)

---

Suite aux propositions et après échange avec M. Gérard PY, le Comité de Direction décide les nominations suivantes :

- **COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS** : **Président** M. Yves SAEZ – **Secrétaire** : M. Benyagoub SABI
- **COMMISSION FMI** : **Président** M. Patrick FAUTRAD

---

## **INFORMATIONS**

- Suite à l'arrêt de toutes ses fonctions de M. Gérard PY au sein du District, le Comité de Direction nomme les personnes suivantes au poste suivant :

- **COMMISSION STATUT ET REGLEMENT** : **Président** M. Yves SAEZ – **Secrétaire** : M. Benyagoub SABI
- **COMMISSION FMI** : **Président** M. Patrick FAUTRAD

### **- Situation du FC La Seyne Futsal :**

Suite au forfait général de son équipe Futsal Seniors 1 en championnat de Ligue, le Comité de Direction décide l'application à compter du 15 janvier 2019 de l'article 64 (alinéa d) des RS du District et déclare "le forfait général également de son équipe Futsal Seniors 2 disputant le championnat Seniors Futsal du District".

### **«VIGILANCE METEO ORANGE»**

*Article 39 des Règlements Sportifs du District*

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne **UNIQUEMENT** la VIGILANCE ORANGE pour « **PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS** ».

---

## **UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT**

### **Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :**

- >> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en **indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement.**
  - >> **Prêt d'un seul minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.**
  - >> Forfait de 30 € par jour demandés aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)
  - >> **Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée** : VAR – BOUCHES DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et GRAND VAUCLUSE.
-

---

*Prochaine réunion de bureau  
Le Mardi 29 janvier 2019*

**Le Président** : Pierre GUIBERT  
**Le Vice-Président Délégué** : William PONT  
**La Secrétaire Général** : André VITIELLO